

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de FONTENAILLES	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 408	20	+ 430	23	+ 650	3	100	
Départementale 408	23	+ 650	24	+ 170	4	30	
Départementale 408	24	+ 170	25	+ 300	3	100	

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,
Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 ; PLAN

SAINT-OUEN-EN-BRIE

BREAU

19

20

21

22

23

24

25

FONTENAILLES

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI ACV 102
en date du 15 MAI 1999

Le Préfet,
Signé : Cyrille SCHOTT

LA CHAPELLE-RABLAIS

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- - - 4
- · · · · 5

Lignes SNCF TGV RER

- ||||||| 1
- ||||||| 2
- ||||||| 3
- ||||||| 4

POUR M...
our le Préfet et par de...
L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique Ottavi